



PROVINCE NORD



AVIS D'ATTRIBUTION DE CONTRAT

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU COLLÈGE DE OUÉGOA

La SÉCAL, agissant au nom et pour le compte de la province Nord, Maître d'ouvrage, informe de l'attribution des contrats de travaux suivants :

1. Maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : La province Nord

Maître d'ouvrage mandataire : La SÉCAL

2. Objet de la consultation

Les travaux consistent en la rénovation du collège de Ouégoa.

3. Procédure de passation

Les contrats de travaux sont passés, en lots séparés pour chaque établissement scolaire, après consultation de gré à gré en application de la Délibération 136/CP du 1^{er} Mars 1967 modifiée.

4. Attributaires des contrats et montants

Lot	Désignation	Entreprise	Montant des travaux HT
02	VRD-Terrassement	RES'EAUX ENVIRONNEMENT	260 000
14	Plomberie-Sanitaires	TECHNINORD	992 000